

■ **INFORMATIONS PERSONNELLES**

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Email :

Validation des compétences acquises l'IFJS :

Massage assis | Année :

Praticien massage bien-être® | Année :

Spécialisation : Massage sportif Maman douceur Personne fragilisée

Praticien animateur bien-être en entreprise | Année :

■ **INFORMATIONS PROFESSIONNELLES**

Nom de marque professionnelle :

Site internet :

Assurance professionnelle :

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle (si différente) :

.....

Votre activité annuelle :

- Nombre de séances de Massage Essentiel® ou Grand Relaxant : entre et

- Nombre de séances de Relaxinésie® : entre et

- Nombre de journées en évènementiels / entreprises : entre et

- Autres pratiques :

■ **JE SOUHAITE FAIRE PARTIE DU RÉSEAU PROFESSIONNEL en tant :**

Praticien de massage bien-être

Praticien animateur bien-être au travail

Règlement par chèque de 60€ à l'ordre de «**Bien-être & Compagnie**»

Dans le cadre d'une première adhésion, merci de nous transmettre vos documents commerciaux (carte, dépliant...).

Cette adhésion à l'association Bien-être & Compagnie sera à renouveler en décembre 2020.

A retourner à : Association Bien-être & Compagnie - Clémence Tschirret - 42 rue de la Combe 21490 Saint-Julien

Je certifie exactes les informations ci-dessus.

Date :

Signature

Charte de qualité de l'association « Bien-être & Compagnie »

■ ENGAGEMENTS QUALITÉ

RÈGLES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

1) Le praticien est garant des valeurs et des qualités qui définissent la profession et qui reposent sur les points suivants :

- Le respect des techniques IFJS, de leur définition et de leur durée recommandée.
- Le respect des règles de dignité, d'écoute et de bienveillance, sans distinction d'âge, de morphologie, de handicap ou d'appartenance ethnique, sociale, religieuse ou culturelle. Exercer son art avec modestie et authenticité.
- L'engagement sur les limites de ses compétences.
- La transparence et l'honnêteté intellectuelle sur toutes les informations qu'il est amené à partager.

2) Le praticien est garant des conditions nécessaires pour la bonne tenue d'une prestation :

- La ponctualité.
- L'utilisation d'un matériel adapté, propre et en bon état.
- L'utilisation de préférence d'une huile de qualité (bio) adaptée à la pratique en évitant les mélanges « maison ».
- Une hygiène irréprochable.
- Une tenue vestimentaire appropriée (aux couleurs du Label dans le cadre des prestations Bien-être et Compagnie).
- Une attitude positive, bienveillante envers les clients et envers toutes les personnes avec qui il est amené à collaborer.
- La promotion du massage bien-être dans tous les domaines de la société et en permettant l'accès aux plus nombreux.

3) Le praticien reste vigilant sur la qualité de ses prestations. Il s'engage à mettre en place des séances de supervisions :

- soit par un échange avec un autre praticien confirmé Bien-être & Compagnie,
- soit en participant à des week-end d'échanges et de rencontres proposé par Bien-être & Compagnie.

Le bureau se réserve un droit de contrôle sur la qualité des prestations, sous forme de séance de massage individuelle reçue par un membre du bureau ou par une personne déléguée nommée par ce dernier.

■ ENGAGEMENTS ADMINISTRATIFS

- Exercer son activité en conformité avec la législation française des entreprises et le droit fiscal.
- Assurer son activité par un contrat adapté, couvrant l'ensemble des risques liés aux prestations proposées (responsabilité civile professionnelle).
- Être à jour de son adhésion à l'Association nationale des Praticiens de massage bien-être® IFJS.

■ ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

- Faire valider ses documents commerciaux par l'association et l'IFJS.

■ MOYENS

Pour les praticiens recevant leur clientèle à domicile ou dans un local professionnel, il est impératif de disposer :

- d'une salle dédiée de 10 m² minimum, calme, bien chauffée, disposant d'un point d'eau et de WC à proximité ;
- d'une entrée indépendante (si local à votre domicile) ;
- d'une décoration de pièce sans élément à connotation mystique ou religieuse trop marquée.

■ ACTIONS SOCIALES ET PHILANTHROPIQUES

L'association se veut aussi porteuse d'une mission philanthropique. Il peut être demandé aux praticiens de participer à des actions bénévoles. Ces actions menées auprès des plus faibles et des plus démunies, ont pour but, la promotion du bien-être et la valorisation de la personne.

■ PRESTATIONS

Les praticiens peuvent exercer des prestations complémentaires, celles-ci ne feront pas l'objet d'une communication sur le site de Bien-être & Compagnie ni lors des manifestations ou événementiels mis en place et organisés par Bien-être et compagnie.

Si les pratiques professionnelles et personnelles des praticiens ne sont plus en adéquation avec les règles éthiques et déontologiques de la charte, le bureau pourra entraîner la radiation de l'adhérent.

En qualité de membre actif, je m'engage à respecter la charte de qualité de l'association « Bien-être & Compagnie »

Date :

Signature